



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
14 octobre 2022

Séance du 20/10/2022

Membres en
exercice :
10

L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre, à 17 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
9

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
10

Représentés : Christian MICHEL

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Dominique ARCIDIACONO

Délibération n°D_2022_033

Reprise du bail commercial du restaurant le Fougassais : désignation du notaire

Monsieur le maire informe le Conseil municipal de la proposition de reprise du restaurant le Fougassais par Monsieur Jean-Patrice LANDO. Un nouveau bail commercial doit être rédigé en vue de cette reprise.

Il appartient au Conseil municipal d'accepter la proposition de Monsieur LANDO et de désigner le notaire qui aura en charge la rédaction du nouveau bail commercial.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

* **ACCEPTE** la proposition de reprise de Monsieur LANDO du restaurant le Fougassais ;

* **DESIGNE** Me VACHIER, notaire à Sisteron afin de rédiger le bail commercial ;

* **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.



2022 - 073

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

25 OCT. 2022

Publication / Affichage le.....

RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/10/2022 004-210401097-20221020-D_2022_033-DE